

Ce document, son champ d'application et ses politiques énoncées s'appliquent à KKO International "KKO" et aux entités du Groupe qu'il détient, notamment SOLEA et SHOKO et aux juridictions où il opère (France et Côte d'Ivoire). Le terme « Groupe » désigne un ensemble d'entreprises liées par la propriété ou le contrôle de sorte qu'il est soit tenu de préparer des états financiers consolidés à des fins d'information financière en vertu des principes comptables applicables, soit tenu de le faire si les participations dans l'une des entreprises étaient négociées sur une bourse de valeurs mobilières publique.*



2023

Responsabilité sociale d'entreprise

Ce document vise à édicter les principes essentiels qui guident notre culture d'entreprise. Il est une référence dont le Groupe conduit ses activités. Il couvre les points les plus importants qui influent sur nos quatre valeurs stratégiques : **Gouvernance, Emploi, Environnement et Conduites communautaires.**

1. GOUVERNANCE

- a. Nous agissons en pleine intégrité/transparence en ce qui concerne les droits de l'homme et les lois en vigueur dans les pays où nous opérons.
- b. Nous protégeons les droits et intérêts de nos actionnaires, employés, partenaires et tous autres intervenants qui travaillent avec nous.
- c. Le Groupe est commise pour être compatible avec les principes reconnus de bonne gouvernance d'entreprise.
- d. Nous ne permettons pas à nos employés, dans leur environnement de travail, de prendre des postures politiques ou religieuses.

- e. Nous exigeons de nos fournisseurs de livrer des produits, des ingrédients et des services conformes aux normes de qualité reconnues par la profession ou imposés par les lois et les règles.
- f. Satisfaction du client : Gage du développement du Groupe, de sa pérennité et donc de sa capacité à tenir ses engagements, la satisfaction du client mobilise l'ensemble des ressources et compétences du Groupe.

2. LES EMPLOYÉS

- a. Nous garantissons nos employés une égalité de traitement en évitant toute forme de discrimination fondé sur le sexe, la race, l'origine ethnique et la religion. Depuis le premier jour, le travail des enfants ou le travail forcé sont strictement interdits.
- b. Les lieux de travail dans lesquels nous opérons doivent être sains et saufs. Nous visons à réduire les blessures et les accidents par une politique active d'identification et de solution des facteurs potentiels de risques.
- c. Nous avons édité un Code de Conduite signé par le Conseil d'administration de notre Groupe. Ce code a été expliqué aux employés, afin que le Groupe soit sûr que nos valeurs sont connues, reconnues et mises en Œuvre.

3. ENVIRONNEMENT

- a. Les pratiques commerciales durables sont notre objectif avec la tenue des dossiers et une auto-inspection.
- b. Notre objectif est de minimiser notre impact sur l'environnement, d'optimiser l'utilisation des ressources afin de protéger le sol et éviter le gaspillage de l'eau.

4. COMMUNAUTÉ

- a. Le Groupe dirige une politique claire visant à offrir à la communauté locale, ou sa filiale opère, des actions spécifiques pour améliorer ses moyens d'existence.
- b. Les conditions économiques et contractuelles négociées (location de la terre, salaires ...) visent à égaler ou dépasser le minimum et les normes moyennes existantes dans l'environnement local.
- c. L'investissement dans la région bénéficie, dans la mesure où il est pertinent, à la communauté locale : accès à l'eau filtrés au centre de santé... sont des exemples pertinents.
- d. Initiatives de santé et éducation contribuent à promouvoir le développement communautaire.

5. FINANCEMENT D'ACTIVITÉ POLITIQUE :

- a. Le Groupe ne prend pas de positions politiques.
- b. Le Groupe ne finance pas et ne fournit pas de service à un représentant élu du gouvernement.
- c. Le parrainage, les dons, les actions humanitaires : des actions et des dons philanthropiques sont guidés par nos valeurs.
- d. Le Groupe ne peut pas faire de dons à une administration de l'Etat ou du territoire, ni à des particuliers. me, les ces sont exclus.